

CAPITALISATION D'UNE EXPERIENCE DE MOBILISATION DU DROIT COUTUMIER ET DU DROIT POSITIF POUR FACILITER L'ACCES DES FEMMES A LA TERRE

GUINEE FORESTIERE –PREFECTURE DE MACENTA



Mamadou Saliou Camara

Janvier 2021

Réalisé grâce à un soutien financier du Comité technique « Foncier & Développement »

TABLE DES MATIÈRES

1	CONTEXTE DE L'EXPERIENCE	3
1.1	Analyse du contexte général	3
1.2	Présentation de la Commune de Sérédou	3
1.3	Justification du choix de l'expérience et les objectifs d'apprentissage	4
2	ANALYSE DU PROCESSUS D'ATTRIBUTION D'UN DOMAINE À LA COOPERATIVE DE FEMMES ...	5
2.1	Historique de la création de la coopérative de femmes	5
2.2	Les étapes du processus de sécurisation foncière	6
2.3	Quels sont les principaux acteurs et leur contribution à la sécurisation foncière ?	7
3	LES FACTEURS DE SUCCÈS ET/OU IMPACTS.....	8
4	CONCLUSION.....	10

1 CONTEXTE DE L'EXPERIENCE

1.1 Analyse du contexte général

Les règles gouvernant l'accès à la terre et aux ressources font partie intégrante des normes sociales et le foncier est un élément déterminant pris en compte dans les rapports sociaux. Ces principes sont mis en œuvre et arbitrés par des autorités coutumières qui jouent encore un rôle central et disposent d'une maîtrise territoriale en contrôlant le foncier rural.

En Guinée, les systèmes fonciers locaux se heurtent à la grande diversité des régimes applicables (droit coutumier et droit positif). On peut l'illustrer à travers une étude de cas dans la zone forestière et plus particulièrement à Sérédou, où il existe une expérience vécue montrant un modèle concret de cohabitation réussie entre le droit foncier coutumier et le droit foncier moderne.

A travers cette expérience, il ressort que les droits détenus par les individus ou des groupes sur le foncier sont souvent le fruit de négociations foncières impliquant fortement les autorités coutumières.

1.2 Présentation de la Commune de Sérédou

Sérédou est érigée en arrondissement le 02 février 1977 puis en sous-préfecture en 1984, avant de devenir une commune rurale le 02 décembre 1992. Elle couvre une superficie de 560 km².

Historiquement, la création de Sérédou est l'œuvre remarquable de deux (02) groupes sociaux amenés à s'unir malgré leurs provenances diverses :

- Les premiers arrivés en provenance de Kobalaga étaient installés provisoirement à Boady (nom original de Sérédou), sous la conduite de Moou Tanou Bilivogui et débutaient le débroussaillage de l'actuel emplacement en 1915 ;
- Les seconds en provenance de Balassou (ancien village), de Baloma, de Sanglomaé et de Bongouamé demeuraient à Yalla-Balla (village des Yalla) et ont rejoint un jour plus tard les premiers.

Ces deux communautés voisines ont été amenées à cohabiter ensemble sous l'égide du capitaine Socké qui ordonna la fusion aux deux villages (Boady et yalla-Balla) dans un même endroit en ces termes « serez-vous » ici traduit en loma par « séghéléma (woen) » qui par altération a donné le nom « Sérédou ».

La commune rurale de Sérédou est située à 38 km de la Préfecture de Macenta entre les 38°30 de latitude nord et 9°20 de longitude ouest. Elle est limitée à l'Est par la commune rurale de Kouankan, à l'Ouest par celle de Oremai, au Nord par la commune rurale de Sengbedou et au sud par la commune rurale de Zébéla. Elle est repartie en vingt-quatre secteurs divisés en huit districts (Sérédou centre 1 et 2, Avilissou, Baloma, Boo, Boussédu, Irié et Koima).



Carte 1 : communes de la Préfecture de Macenta

La population de Sérédou est marquée par une diversité ethnique : Toma, Konianké, Tomamania, Kissi, Peulh, Malinké, Kouranko et Soussou. Il faut aussi signaler la présence massive des réfugiés venus du Liberia, de la Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire.

La quantité d'eau tombée peut varier entre 2000 à 2600 mm avec un réseau hydrographique important qui comprend sept (07) rivières : labadyé, véré, avili, soulouzié, diani, boyé, komagouodyé. Ces cours d'eau ont chacun un réseau très dense.

Les cultures pratiquées dans la zone sont variées : cultures d'exportations (café, cola, cacao, banane) ; cultures vivrières (riz, maïs, niébé, haricots) ; cultures industrielles (palmier à huile). Cette pratique de l'agriculture est favorisée par la richesse du sol et du climat. Des bas-fonds de riz cultivables existent dans beaucoup de villages, mais leur exploitation traditionnelle ne permet pas d'obtenir un rendement optimal. L'extraction de l'huile de palme est également beaucoup pratiquée, même si l'exploitation est encore traditionnelle. L'élevage et la pêche occupent une place non négligeable dans l'économie locale de Sérédou.

1.3 Justification du choix de l'expérience et les objectifs d'apprentissage

L'objectif global de ce travail de capitalisation est de faire l'état des lieux de la situation des droits d'accès à la terre dans la commune de Sérédou, en analysant les facteurs de succès et limites rencontrés. De façon spécifique, il s'agit de :

- Faire un état des lieux sur l'accès, l'utilisation et le contrôle de la terre par la communauté, y compris la place des femmes et des hommes dans la régulation foncière dans la zone de Sérédou ;
- Identifier et analyser les contraintes majeures relatives à la sécurisation foncière des paysan.ne.s ainsi que les conditions à mettre en place ou à renforcer notamment pour les femmes et les jeunes en guise d'amélioration du droit à la terre ;
- Analyser la perception des risques, les pratiques de sécurisation foncière locale, les modalités de résolution des conflits, le positionnement par rapport à un recours à des documents légaux (certificat ou titre) ;
- Découvrir l'utilisation de mécanismes et d'outils innovants visant à garantir les droits à la terre des producteurs ruraux ;
- Analyser comment les différents outils et approches peuvent se compléter pour garantir l'accès à la terre et aux ressources naturelles, et comment ils peuvent contribuer à promouvoir un dialogue institutionnel et politique sur la gouvernance de la terre au niveau local et national.

2 ANALYSE DU PROCESSUS D'ATTRIBUTION D'UN DOMAINE À LA COOPERATIVE DE FEMMES MAKONA

2.1 Historique de la création de la coopérative de femmes

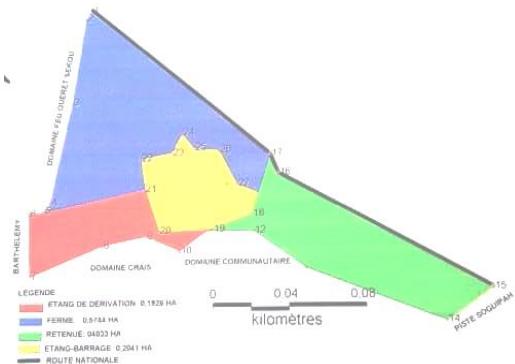


Figure 1 : Domaine de la coopérative Makona

En 1997, vingt-et-une femmes dont l'âge variait entre 18 et 60 ans ont pris l'initiative de créer un club et ont choisi Makona CONDE comme leur parrain.

Avant de répondre aux femmes, Makona a informer ses parents qui ont accueilli favorablement cette proposition et leur engagement pour l'accompagner dans cette mission. Ainsi, Ouo-Ouo Jubé TOUPOU et Makona CONDE, collègues de la vingtième promotion et anciens agents du projet foncier rural de 1992- 1995 ont décidé de créer, avec les femmes de Sérédou, un groupement.

Après la création d'un groupement, les membres ont choisi le nom de Makona. Suite à la déclaration du feu Maire Kékoura KOIVOGUI de regrouper les organisations paysannes par filière dans différents sites, le groupement Makona et le Groupement Pélègnègui ont été installé au Pont 24.

Avant de s'installer, les femmes ont remis aux sages et notables douze (12) noix de colas et cinq cents francs guinéens à la suite d'une réunion qui a regroupé les présidents de districts, les chefs secteurs, les propriétaires terriens.

Après avoir expliqué les objectifs du groupement en vue de contribuer à satisfaire aux besoins des communautés à travers des activités de maraîchage, de pisciculture et d'aviculture, les sages de Sérédou ont donné leur adhésion en demandant au groupement d'identifier un lieu convenable pour abriter les activités du projet.

C'est ainsi que les membres, à cause de la disponibilité de l'eau et du bas-fond, ont choisi le pont 24 sur la nationale Macenta –N'Zérékoré à environ 3 Km du centre de la sous-préfecture de Sérédou.

Après cette étape, les sages ont saisi le maire Feu Kokoura KOIVOGUI, qui à son tour, a donné son accord en désignant le chef du secteur et d'autres personnes ressources pour faire l'état des lieux avant attribution du site pour éviter des conflits fonciers.

Après l'état des lieux ayant conclu que le site était non affecté, le Maire Feu Kokoura KOIVOGUI a ainsi octroyé une superficie de 1,5 ha au groupement.

Pour le démarrage des activités en 1998, les membres du groupement avaient décidé de commencer par la construction d'un poulailler de 40 m² avec un financement de Vétérinaire Sans Frontière et par la suite l'aménagement d'un étang barrage de 25 ares avec l'appui financier de la coopération allemande.

En 2000, d'autres activités ont été réalisées parmi lesquelles nous pouvons noter : la construction d'un magasin de 80 m², la réalisation d'un second poulailler de 80 m² et d'un abri pour les moulins avec un financement de l'ambassade des Etats-Unis.

Quand les activités ont commencé à prospérer, Ouo-Ouo Jubé Toupou et Makona CONDE ont obtenu le mandat des membres pour demander une extension dans le but d'augmenter la superficie du domaine du groupement.

Après plusieurs concertations avec les autorités locales, la requête a été accueillie favorablement avec l'octroi de nouvelles superficies.

2.2 Les étapes du processus de sécurisation foncière

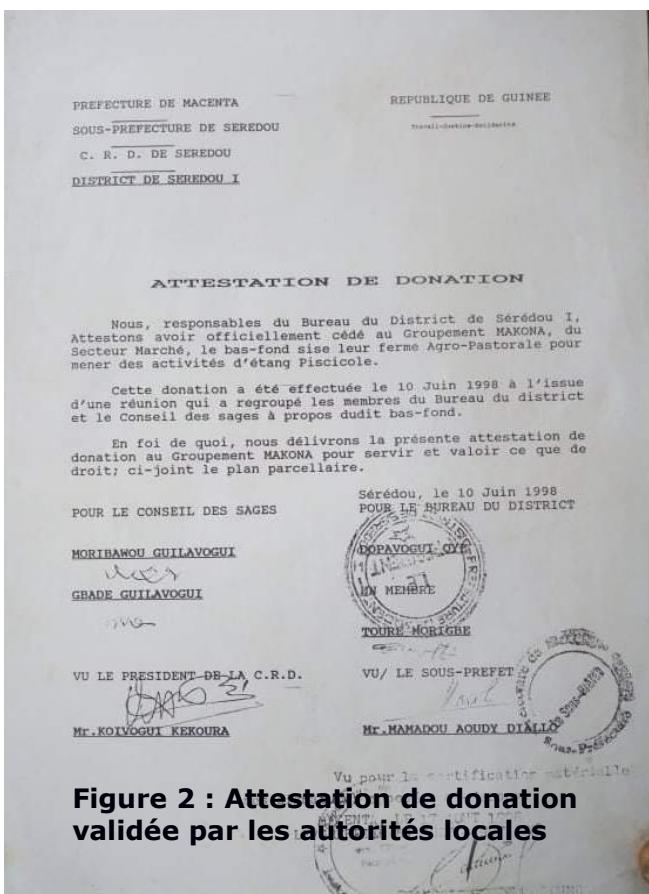


Figure 2 : Attestation de donation validée par les autorités locales

Les négociations foncières constituent une innovation majeure et un préalable nécessaire à la mise en place des projets. Dans ce cadre, le conseil de sages et le district jouent un rôle essentiel une fois que les besoins en terres sont exprimés et portés par l'association qui regroupe les femmes, les jeunes et les sages du village.

Sur la base d'une démarche participative, les négociations sont entamées en vue de la distribution des parcelles. Après ces négociations réussies, le groupement procède à l'identification et à l'installation des parcelles. Toutefois, ce travail complexe est mené avec l'appui du comité des sages (généralement, il s'agit de personnes âgées reconnues et crédibles au sein du village) qui supervisent tout le processus et jouent un rôle important de facilitation.

Ces négociations sont très importantes dans cette zone où les coutumes sont encore vivantes. En effet, le processus de négociations, pouvant durer jusqu'à trois mois permet de construire des consensus forts amenant les propriétaires terriens à mettre à disposition ces terres.

Ces négociations constituent ainsi une condition sine qua non pour la mise en place sécurisée des terres à la disposition du groupement. Pour éviter des contestations dans le contexte dans la gestion coutumière du foncier, le groupement a décidé de procéder à la formalisation pour sécuriser leurs emprises foncières à travers une attestation de donation. Après trois mois de discussions et de concertations avec les sages et le maire, les négociations ont abouti à la délivrance de cette attestation de donation (voir figure 2).



Figure 3 : attestation de vente

La sécurité des droits fonciers réside dans la certitude que les droits d'une personne ou d'un groupement seront reconnus par les tiers et protégés en cas de contestation spécifique. Si cette sécurité n'est pas garantie, les droits correspondants risquent d'être menacés par des revendications concurrentes et même d'être perdus à la suite d'une expulsion.

Sans sécurité des droits fonciers, la capacité du groupement à produire de quoi s'alimenter et à bénéficier de moyens de subsistance durables est fortement compromise. D'où l'importance de négociations foncières réussies qui ont même amené le groupement à consolider les acquis avec l'achat d'autres superficies.

2.3 Quels sont les principaux acteurs et leur contribution à la sécurisation foncière ?

Dans la mesure où le foncier est le support de la quasi-totalité des activités économiques et environnementales qui sont exercées en milieu rural, sa gestion fait intervenir une pluralité d'acteurs et d'institutions.

En dehors du maire, d'autres acteurs, notamment les sages, interviennent dans la gestion foncière de façon déterminante.

L'expérience s'est développée à travers un membre qui avait déjà travaillé dans une ONG dénommée Entraide Universitaire pour le Développement (EUPD), qui a mis à la portée des membres ces expériences pour l'octroi des terres sécurisées aux organisations paysannes.

Le fait de travailler dans le projet du Plan foncier de 1992 à 1995, a aussi été déterminant dans le processus de négociation et sécurisation foncière.

Les acteurs suivants ont aussi été déterminants :

- **Makona CONDE** : Initiateur de la création du groupement Makona et négociateur auprès des propriétaires terriens (sages) en agissant sur les liens de parenté même (totem) avec le chef

coutumier, qui lui a fait savoir qu'ils sont tous propriétaires des domaines de Sérédou. Cela a joué en faveur du groupement et a influencé sur la décision des autres sages. Aussi, il a participé à la rédaction du modèle d'attestation de donation pour la parfaite sécurité du domaine. Ensuite, en sa qualité de parrain expérimenté, il avait un topographe pour la délimitation des superficies octroyées et connaissait les procédures de régularisation du foncier en Guinée.

- **Sely Toupou** : La nièce de Ouo-Ouo Jubé Toupou, a fait savoir à son mari Oyé DOPAVOGUI Président du district d'alors, que Jubé Toupou est son oncle. Ainsi, elle a plaidé auprès de son mari en vue de l'obtention du domaine.
- **Les sages Kpada GUILAVOGUI, Ouêt Sékou CAMARA** ont facilité l'obtention du domaine en mettant en avant l'intérêt collectif et l'importance des activités génératrices de revenus, ainsi que l'emploi des jeunes dans les activités du groupement.
- **Le président du district** a donné son accord sur la demande de don de superficies de terres pour des activités agro- pastorales.
- **Kékoura KOIVOGUI**, le Maire, qui a accompagné l'initiative pour lutter contre l'exode rural.
- **La justice de Macenta** a aussi accompagné les opérations de sécurisation.

Il ressort de l'analyse que la solidarité foncière joue un rôle important dans le contexte de sociétés dépendant quasi exclusivement de l'accès à la terre pour leur survie et leur reproduction.

Confrontées à de nombreuses incertitudes écologiques et à des vulnérabilités sociales récurrentes, les populations locales ont mis en place des systèmes fonciers relativement ouverts. Ainsi, les droits fonciers sont investis dans le lignage, favorisant entre ses membres une répartition équitable et non une accumulation individuelle. Appartenir au lignage est un des éléments suffisants pour bénéficier d'un droit inaliénable d'accès à la terre permettant de la mettre en valeur.

3 LES FACTEURS DE SUCCÈS ET/OU IMPACTS

Le succès et ou impacts de l'expérience mettent en exergue les éléments suivants :

- **L'importance des documents de sécurisation foncière** (attestation de prêt) pour sept groupements agro pastoraux de Sérédou ;
- **La diversification des activités des groupements de Sérédou** qui a permis d'entreprendre l'élevage et le maraîchage sur la même parcelle. Cette option a contribué à maintenir et améliorer la fertilité du sol avec la fabrication du compost sur place. Les revenus ont par conséquent été diversifiés. Le même domaine a été utilisé au lieu d'aller chercher d'autres terres fertiles sujettes de conflits ;
- **Le renforcement de la cohésion sociale** à travers les activités portées par les groupements et leurs impacts positifs dans la sécurité alimentaire ;
- **Le soutien des hommes en tant que partenaires pour soutenir les droits des femmes sur les ressources foncières.** En effet, suite à la prise de conscience du fait que la production des femmes permet d'équilibrer l'économie du ménage (couverture des besoins de consommation),

la résistance des hommes à l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources foncières a été réduite. Ce changement constitue une étape nécessaire pour l'établissement d'un partenariat « gagnant-gagnant » entre les femmes et les hommes au sein du ménage ;

- **Le renforcement des capacités économiques des femmes.** En effet, l'autonomisation économique des femmes constitue une porte d'entrée importante pour la promotion des droits des femmes en milieu rural. L'expérience présentée ici a montré que les femmes ont occupé de nouveaux espaces de décision au sein du ménage et de la communauté grâce à leurs rôle et contribution à la production agricole. Cette approche progressive est importante pour assurer la durabilité des acquis. Par conséquent, il est important de l'inscrire dans une perspective plus large de promotion des droits économiques, renforcée par des activités de leadership et d'éducation des hommes sur les autres droits des femmes, notamment au niveau de la sphère de ménage (allègement des tâches domestiques, etc.).
- **La nécessité d'une approche entrepreneuriale pour les activités de production, transformation et commercialisation.** En réalité, Pour transformer le potentiel économique des femmes au niveau rural, il est important, en plus de la production, d'investir dans les capacités de transformation et de mise en relation pour la commercialisation. Les femmes ont un « génie » en matière de transformation, qui est généralement limité par les capacités techniques, l'équipement et surtout l'énergie. Pour atteindre un niveau d'impact plus important, les interventions doivent s'inscrire dans une démarche entrepreneuriale de génération de revenu et de création d'emplois pour les femmes. Il faut à tout prix progresser d'une vision du caractère social « groupements multifonctionnels » des appuis vers des approches permettant la génération de revenus individuels. Les femmes peuvent se regrouper autour d'une unité de transformation, mais elles doivent tirer un profit individuel de leurs activités.

Pour Makona CONDE, Président de la Coopérative Makona « *Notre chance première est qu'il y avait la disponibilité des terres pour la communauté. En plus, la bonne volonté de l'ex Maire Feu Kékoura KOIVOGUI et nos liens de parenté avec les chefs coutumiers ont joué en notre faveur pour l'obtention des domaines. Juste après l'obtention du domaine, nous avons commencé les activités maraîchères et l'élevage des poules, puis l'étang piscicole. Ces activités économiques ont permis de servir la communauté en protéine animale et la nourriture. Cela a suscité de l'engouement à la création d'autres groupements dans la zone. J'avoue que les femmes ont joué un rôle de premier plan pour la réussite des activités, car elles étaient très bien organisées et elles occupaient non seulement les postes de responsabilités, mais aussi participaient activement aux débats et travaux. Pour terminer mes propos, je dirai que mon expérience, en tant qu'ancien travailleur du projet foncier, a suscité la nécessité d'établissement des documents de sécurisation foncière.* »

4 CONCLUSION

La durabilité dépend en premier lieu de la reconnaissance des terres agricoles des communautés par les collectivités locales. A cela, il faut ajouter l’implication de tous les acteurs légitimes dans la gestion du foncier et la définition du rôle de chaque acteur. La connaissance et le respect de la tradition a été un facteur clé de succès de la sécurisation foncière.

La portée de cette belle expérience résulte entre autres de :

- L’interférence entre la coutume et le droit moderne ;
- Une gouvernance foncière concertée et négociée;
- La mise en place des outils de sécurisation foncière permettant d’avoir des instruments crédibles et transparents concernant les transactions foncières.

Les défis demeurent néanmoins nombreux. On peut citer les plus pertinents :

- Quelle stratégie pour la prise en compte des us et coutumes dans les débats nationaux en vue de leur prise en charge dans les réformes envisagées ?
- Comment assurer un renforcement des capacités des différents acteurs de la gestion du patrimoine foncier pour qu’ils puissent pleinement jouer leurs rôles en amont et en aval du processus d’accès et de sécurisation des exploitations familiales par rapport aux terres agricoles, pastorales, halieutiques, sylvicoles et forestières ?
- Comment assurer une sécurisation foncière des exploitations familiales en priorité, et des communautés rurales sans pour autant compromettre l'accès des générations futures au patrimoine foncier ?
- Comment mettre en réseau les groupements évoluant dans le même domaine ?

Le processus de cette capitalisation a permis de comprendre en profondeur le système de gouvernance foncière au niveau local à travers la survivance des pratiques coutumières. Il a également stimulé un processus d’apprentissage pour une prise de décision concertée et transparente dans le cadre des mécanismes de sécurisation foncière. Cette expérience a élargi le dialogue et la prise de décision à une série d’acteurs, notamment les sages du village. Le travail qui a été fait en matière de réflexion concertée sur les dispositifs et les mesures à promouvoir pour une gouvernance sécurisée est indéniablement lié à l’implication des personnes-ressources dans le processus des négociations foncières.

Bibliographie

Le document du plan de développement Local de la CR de Sérédou

Les comptes rendus des PV de réunions de la coopérative Makona

